

Cotisation annuelle, prévisions budgétaires et rémunération des administrateur(trice)s

— Document
d'information
2026-2027



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC
Présent pour vous

Avant-propos

Les ordres professionnels doivent consulter leurs membres à propos du montant de la cotisation annuelle, afin d'obtenir leur avis. Vous trouverez donc ici l'information sur la cotisation, accompagnée des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation (dans ce cas-ci 2026-2027) et d'une ventilation de la rémunération des administrateurs et administratrices.

En plus de consulter les informations contenues ici, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de rapport annuel de l'année 2024-2025, des états financiers, de même que des politiques de gouvernance pertinentes. Ces documents sont tous disponibles sur notre [site Web](#).

L'invitation à l'assemblée annuelle se trouve au même endroit. Cette année, l'assemblée annuelle aura lieu le 23 octobre 2025, en ligne. Nous espérons que vous y participerez en grand nombre!

Pour participer à la consultation

Si vous désirez participer à la présente consultation, veuillez utiliser le [formulaire électronique](#) développé pour ce faire. La consultation se termine le 19 octobre 2025.

La cotisation proposée pour 2026-2027

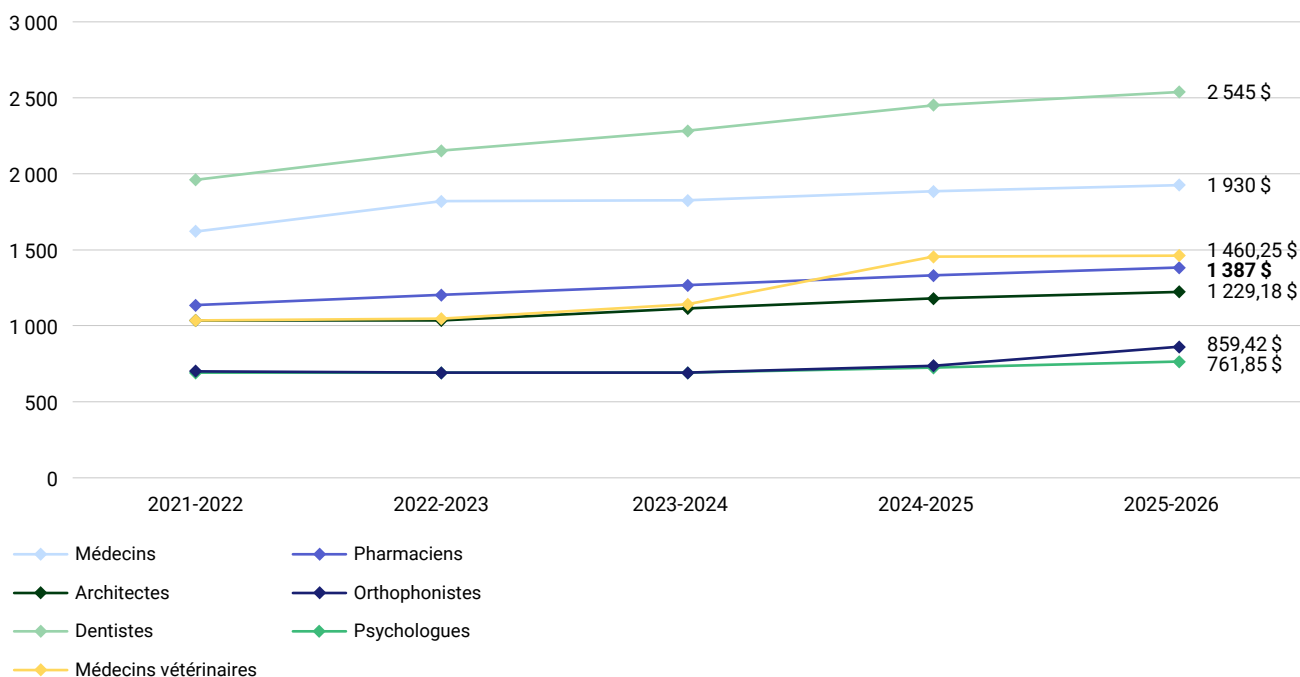
Le conseil d'administration a convenu de soumettre à la consultation le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs qui sera de 1 387 \$, soit une hausse de 4 % (ou 53 \$), pour la période d'inscription au tableau de l'Ordre allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

La cotisation réduite, qui correspond à 10 % est toujours disponible pour les pharmacien(ne)s retraité(e)s de 60 ans et plus et qui n'exercent plus la profession. Cette cotisation réduite est aussi accessible aux pharmacien(ne)s atteint(e)s d'une condition médicale qui les empêche d'exercer un emploi.

Une cotisation dans la moyenne

La cotisation des pharmacien(ne)s est comparable à celle des autres professionnel(le)s du Québec.

Évolution de la cotisation de divers ordres professionnels au Québec entre 2021-2022 et 2025-2026



Au plan national, la cotisation se situe sous la moyenne (1 523,16 \$) et près de la médiane qui est de 1 292,25 \$.

Province	Cotisation 2025
Colombie-Britannique	3 694,00 \$
Saskatchewan	1 678,95 \$
Nouvelle-Écosse	1 530,65 \$
Terre-Neuve et Labrador	1 370,40 \$
Québec	1 334,00 \$
Nouveau-Brunswick	1 250,50 \$
Manitoba	1 191,75 \$
Ile-du-prince-Édouard	1 135,00 \$
Alberta	1 044,75 \$
Ontario	1 001,63 \$

Une gestion responsable des ressources financières

L'augmentation de cotisation vise à assurer la stabilité financière de l'Ordre et à maintenir notre capacité d'accomplir notre mission.

Conformément à notre plan stratégique, le budget est établi pour atteindre nos objectifs en optimisant les ressources disponibles. L'inflation a exercé une pression sur nos activités opérationnelles et le contexte économique instable nécessite une planification prudente. De plus, nous vivons une augmentation des demandes d'enquête du public ces dernières années, ce qui nécessite l'ajout de ressources.

Parallèlement, un important projet de centralisation de nos applications informatiques est en cours afin d'améliorer notre productivité. Ce projet d'envergure permet de regrouper les processus de gestion et de soutien aux membres à un seul endroit. Nous voyons déjà des gains substantiels en termes de productivité. Nous avons aussi pu abandonner des applications désuètes et coûteuses à entretenir pour sécuriser davantage nos infrastructures informatiques. Les gains de productivité ainsi encourus nous permettent d'optimiser les ressources en privilégiant la collaboration et le prêt de personnel entre services.

Les prévisions budgétaires

Voici les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour 2025-2026 de même que les montants apparaissant aux états financiers vérifiés pour 2024-2025.

Produits

	Prévisions 2026-2027	Budget 2025-2026	Réel 2024-2025
Revenus de cotisation	14 861 300 \$	14 081 900 \$	13 174 493 \$
Revenus d'opération	2 587 700 \$	3 177 800 \$	3 443 106 \$
Produits totaux	17 449 000 \$	17 259 700 \$	16 617 599 \$

Charges

	Prévisions 2026-2027	Budget 2025-2026	Réel 2024-2025
Conseil d'administration et comité exécutif	517 200 \$	501 100 \$	479 264 \$
Comités et groupes de travail	347 300 \$	334 400 \$	295 202 \$
Direction générale	428 300 \$	455 700 \$	520 064 \$
Direction des affaires juridiques et secrétariat de l'Ordre	1 736 900 \$	1 686 600 \$	1 796 577 \$
Direction des communications et des relations avec les membres et le public	1 338 800 \$	1 244 600 \$	1 353 507 \$
Direction de la qualité de l'exercice et des relations partenaires	3 807 200 \$	3 683 100 \$	3 424 751 \$
Direction des enquêtes	3 615 500 \$	3 506 700 \$	2 779 955 \$
Direction des finances et des systèmes d'information	1 152 200 \$	1 114 100 \$	1 077 797 \$
Direction de l'évolution organisationnelle et des talents	878 400 \$	882 100 \$	785 377 \$
Frais généraux	3 627 200 \$	3 851 300 \$	2 816 381 \$
Charges totales	17 449 000 \$	17 259 700 \$	15 328 875 \$

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

	Prévisions 2026-2027	Budget 2025-2026	Réel 2024-2025
Avant les charges liées à la transformation organisationnelle, au projet Phare et aux projets stratégiques et aux activités non récurrents	- \$	- \$	1 288 724 \$
Dépenses liées au projet Phare	- \$	- \$	227 794 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	- \$	- \$	1 060 930 \$

Que comprendre de ces chiffres ?

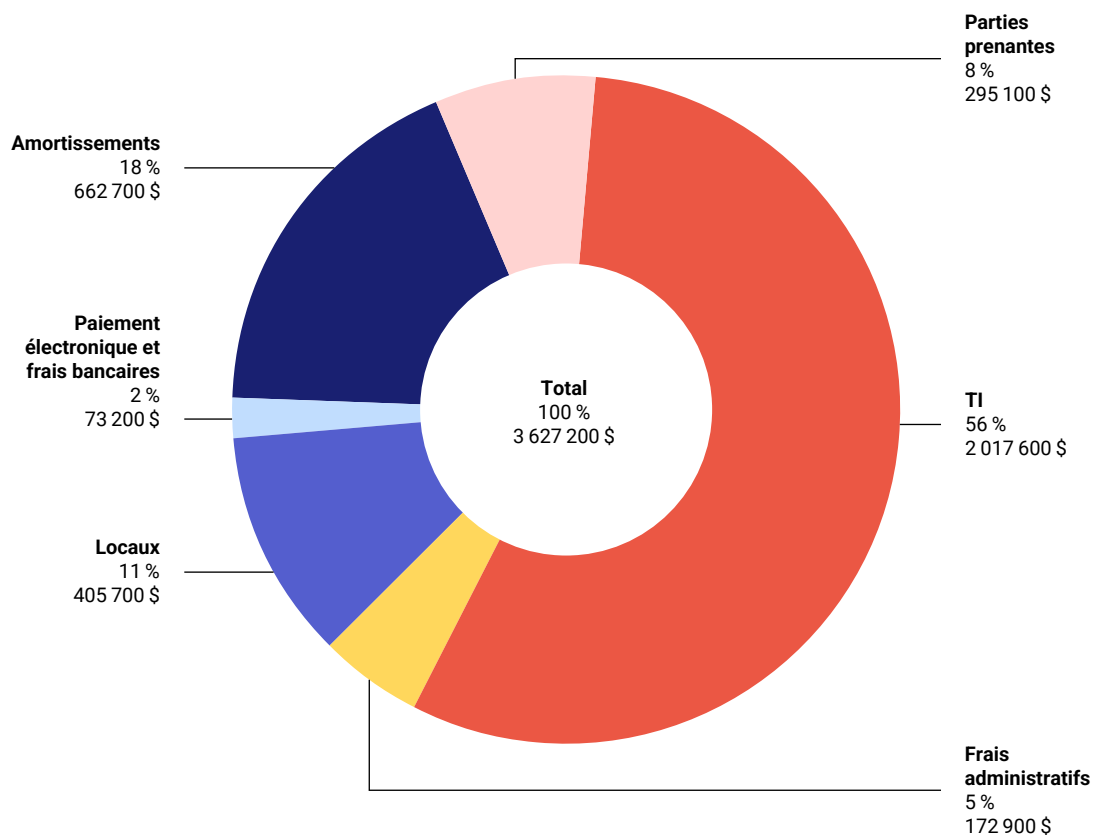
Les revenus

La principale source de revenus de l'Ordre provient de la cotisation des membres, soit une proportion qui varie entre 70 et 80 % dans les dernières années. Nous comptons aussi sur des revenus d'opération qui proviennent de différentes sources : inscriptions aux activités de formation continue, admission professionnelle, publicité ou inscription à des événements, frais administratifs, revenus financiers ou liés à la discipline, notamment. Nous tentons toujours de diversifier davantage ces sources de revenus.

Les dépenses

Les salaires et avantages sociaux constituent le principal poste de dépenses de l'Ordre. En 2026-2027, ils représenteront environ 65 % des dépenses de l'Ordre. Les frais généraux pour leur part s'élèveront à 3 627 200 \$. La plus grande partie de ces frais consistent en des dépenses liées aux technologies de l'information, aux locaux et aux amortissements.

Répartition des frais généraux



L'Ordre dispose d'une politique de gouvernance financière qui peut être consultée en ligne sur son [site Web](#).

La rémunération des administrateur(trice)s et de la présidence

Rémunération des administrateur(trice)s

La rémunération des administrateur(trice)s est versée sous forme de jeton de présence. En 2026-2027, le montant du jeton sera de 989 \$ par rencontre. Ce montant correspond à une rémunération basée sur 11,5 heures de travail, incluant le temps de présence à la réunion, la préparation en amont, ainsi que les échanges téléphoniques et par courriel liés à chaque rencontre.

Le tableau ci-dessous est extrait de la [Politique de rémunération des administrateurs et membres de comité de l'Ordre](#). La politique complète peut être consultée sur le site Web de l'Ordre.

Réunion tenue en présentiel ou par tout moyen technologique :	
De 1 h ou moins	198 \$
De 1 h 01 à 2 h	396 \$
De 2 h 01 à 3 h Ou participation de 3 heures ou moins à une réunion de plus de 3 heures	593 \$
De plus de 3 heures et qu'elle dépasse ou non 7 heures	989 \$
Plus d'une réunion dans la même journée et durée totale inférieure ou égale à 7 heures	989 \$
Plus d'une réunion dans la même journée et durée totale supérieure à 7 heures	1 484 \$

Extrait des principes directeurs déterminant la rémunération des administrateur(trice)s (voir la [politique](#) pour obtenir tous les principes)

- ♦ La rémunération doit être suffisamment élevée pour attirer des candidat(e)s détenant les qualités requises pour assurer la poursuite de la mission de l'Ordre.
- ♦ La rémunération versée est de nature compensatoire c'est-à-dire qu'elle vise à empêcher, de façon raisonnable, les pertes salariales ou à couvrir les dépenses supplémentaires engagées en raison de la participation aux activités de l'Ordre.
- ♦ La rémunération est déterminée et appliquée de manière transparente et établie sur des critères objectifs.
- ♦ L'équité externe guide la rémunération des administrateur(trice)s de l'Ordre; le marché externe pris en compte est celui de la pharmacie communautaire au Québec.
- ♦ La rémunération horaire moyenne d'un(e) pharmacien(ne) salarié(e) au Québec est multipliée par 1,2 pour tenir compte des avantages sociaux.

Rémunération de la présidence

Le président reçoit une rémunération annuelle pour une prestation équivalant à 3 jours par semaine.

Le président fait l'objet d'une évaluation annuelle. La progression de la rémunération du président est en fonction de sa contribution à la bonne gestion du conseil d'administration et à l'atteinte d'objectifs stratégiques et comportementaux.

En 2026-2027, la rémunération du président sera de 167 000 \$.

En plus de sa rémunération, le président a droit à :

- ◆ Une allocation de stationnement imposable de 6 225 \$ annuellement et;
- ◆ Une prime d'éloignement de 72 \$ par nuitée lorsqu'il séjourne à plus de 80 km du siège de l'Ordre dans le cadre de ses fonctions.

Le président bénéficie de 4 semaines de vacances annuelles.

Le président n'est pas couvert par l'assurance collective et aucune contribution REER n'est versée en son nom. Aucune allocation de départ ou de transition n'est versée au terme de ses mandats.

Extrait des principes directeurs déterminant la rémunération de la présidence et de la direction générale

- ◆ Attirer, fidéliser et mobiliser les meilleur(e)s candidat(e)s.
- ◆ Refléter les exigences et le niveau de responsabilités de ces deux fonctions.
- ◆ Agir de façon équitable pour les deux titulaires de ces fonctions, mais également pour l'ensemble des employé(e)s de l'Ordre.
- ◆ Offrir une rémunération compétitive par rapport au marché de référence de l'Ordre.
- ◆ Offrir une rémunération qui reflète l'expérience, la compétence et la performance des titulaires des fonctions.
- ◆ Donner un signal clair que l'atteinte des objectifs stratégiques doit se faire d'une façon qui reflète les valeurs de l'organisation et la nécessaire collaboration entre eux.
- ◆ Disposer d'un processus clairement établi pour établir la rémunération du président de l'Ordre et de la directrice générale pour être en mesure d'en faire part aux parties prenantes de l'Ordre en toute transparence.

Des questions ou des commentaires sur les informations présentées dans ce document ?

Vous trouverez sur le [site Web de l'Ordre](#) :

- ◆ Le [projet de rapport annuel 2024-2025](#) et des états financiers
- ◆ Les politiques qui sous-tendent les renseignements présentés ici soit :
 - La [Politique de rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général et secrétaire de l'Ordre](#)
 - La [Politique de rémunération des administrateurs, des membres de comité et groupes de travail de l'Ordre](#)
 - La [Politique de remboursement des dépenses](#)
 - La [Politique de gestion financière](#)
- ◆ L'[invitation](#) à l'assemblée générale annuelle 2025
- ◆ Un [formulaire](#) permettant de transmettre vos commentaires

Si vous avez des questions, écrivez-nous en utilisant le formulaire [Nous joindre](#) sur notre site Web.

Un rapport des commentaires reçus sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre.

Ordre des pharmaciens du Québec
266, Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (QC) H2Y 1T6
Tél. : 514 284-9588 | Sans frais : 1 800 363-0324

Coordination
Direction des communications et des relations
avec les membres et le public

Conception graphique
[Alphatek.ca](#)

Dépôt légal
3^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-922438-84-0 (PDF)

opq.org

